

LA FRANCE : UNE AGRICULTURE MODERNE ET INADAPTÉE

par Michel Cointat¹

En 1960, notre agriculture inorganisée était déficitaire. Il fallait d'abord manger, puis moderniser. D'où le productivisme et une organisation socio-économique.

Cette évolution a réussi. L'agriculture est devenue un secteur économique à part entière et exportateur.

Toutefois, cette modernisation a été réalisée à partir des productions agricoles existantes.

Après quarante ans, les goûts des consommateurs et les caractéristiques des marchés ont changé. On consomme moins de pain, plus de fruits, moins d'alcools, etc. Les charges sociales sont plus lourdes. La concurrence mondiale est plus forte.

I. Régionalisation des cultures

Celle-ci dépend du climat. Le froid favorise la respiration des animaux. Le soleil développe l'assimilation chlorophyllienne des végétaux.

La France est un pays tempéré froid et chaud. Cela signifie pour les trois quarts nord : les élevages, les céréales et les betteraves, et pour le quart sud (Côte d'Azur et vallée de la Garonne) : des légumes.

La vigne est un peu partout, comme les arbres fruitiers suivant les espèces.

Mais notre pays, en dehors des serres, ne peut plus produire des fruits et des légumes primeurs. Il n'y a que trois exceptions : les légumes souterrains : asperges et endives, et les artichauts car on n'en cultive pas ailleurs.

II. Concurrence extérieure

La France est le premier pays agricole de l'U.E.

Toutefois, il rencontre deux difficultés : *les charges sociales trop lourdes, les salaires dérisoires des pays en voie de développement, notamment dans l'Asie du Sud-Est.*

La mondialisation n'est pas possible dans les conditions de concurrence déloyale. Elle doit être remplacée par des *taxes compensatoires aux frontières* de l'U.E. pour équilibrer les marchés.

Les taxes seront affectées aux investissements dans les pays fournisseurs pour augmenter le niveau de vie des populations.

De toute façon, dans l'avenir, la France ne peut plus ni encourager, ni produire des denrées réclamant une forte main-d'œuvre agricole. Déjà, depuis longtemps, ont disparu : la sériculture, la résine, les marais salants, l'écorce à tan, en partie le chêne liège.

On peut déjà considérer que sont condamnées hors serres les productions suivantes : les fruits rouges, les petites fraises, les cerises, etc.

Les oliviers et les amandiers ne pourront être maintenus que si la récolte est entièrement mécanisée.

¹ Membre de l'Académie d'Agriculture de France, ancien ministre, membre honoraire du Parlement, président d'honneur de la Société nationale d'Horticulture de France, président d'ECTI.

III. *Évolution des structures*

En 1960, le nombre des exploitations s'élevait à 2 000 000. L'exode rural a fait tomber ce chiffre à 600 000. Par ailleurs, les salariés agricoles ont aux trois quarts disparu. Il ne reste plus que des saisonniers -généralement étrangers- pour travaux particuliers (récoltes, démariages, etc.).

En 2005, la surface minimum d'exploitation s'établit, en gros, pour chaque filière /

- à 150 ha pour les céréales et l'élevage du mouton
- à 50 ha pour l'élevage laitier
- à 20 ha pour la vigne
- à 5 ha pour le maraîchage.

Dans un proche avenir, la surface moyenne exploitée s'étendra sur environ 100 hectares au lieu de 50, soit 300 000 *exploitations au lieu de 600.000*, mais la notion *d'exploitation familiale* n'est pas remise en cause.

Dans l'Ohio, une ferme familiale, avec le mari et la femme, sans salarié, c'est 250 ha de maïs et de soja, plus 150 bovins à l'engraissement.

IV. *Évolution des paysages*

Dans ce contexte, les régions réclament une politique de *destinations des terres*, déterminant des politiques socio-économiques adaptées.

Trois destinations sont indispensables pour respecter l'équilibre biologique :

- des périmètres de protection en montagne où l'agriculture n'est pas possible
- des périmètres agricoles où l'agriculture est dominante
- des périmètres forestiers, réservés à la forêt (sols pauvres, reliefs tourmentés, sols mouilleux)

L'arsenal législatif existe : Art. 52-1 du Code rural (loi du 22 mai 1971- art. 26)

Seuls les périmètres de protection ont été créés depuis 1960.

V. *Évolution socio-économique*

En 1966, une enquête approfondie a sillonné l'ensemble des régions françaises. Elle a montré, déjà à cette époque, que les régions rurales se divisaient en 3 zones :

a/ – la zone dite *d'accompagnement* (type Bassin Parisien, Nord, Picardie, Haute Normandie) où le modernisme est réalisé et où un certain équilibre paritaire avec les secteurs économiques voisins est en partie atteint.

Cette zone ne réclame qu'une politique d'accompagnement pour les investissements et le revenu.

b/ – la zone dite *d'entraînement* (environ la moitié du territoire national et un peu partout) concerne les régions où les potentialités sont satisfaites mais où le retard est encore profond pour différentes raisons : petites exploitations, démographie trop lourde, manque de formation, manque d'équipements.

Ce sont les régions où les interventions doivent être permanentes et profondes pour rattraper un temps perdu.

c/ – enfin la zone dite de *soutien* (montagnes, certains piémonts, les landes, le Morbihan, l'Argonne etc.) au moins 25% à 30% du territoire. Aucune agriculture économique n'est possible dans ces régions. Il convient d'y appliquer une politique totalement différente, avec des activités particulières : tourisme, forêt, agriculture non alimentaire, etc..

Cette étude a fait l'objet d'une série de cartes publiées en janvier 1967.

L'objectif était de définir trois politiques agricoles adaptées à chaque région. Ceci n'a pas été réalisé, ce qui a conduit à une PAC contestable et trop onéreuse.

La zone de soutien soulève un autre problème : une démographie insuffisante.

Au dessous de 12 habitants au km², aucune société n'est possible. La désertification humaine devient inéluctable.

Une politique volontaire et spécialisée est indispensable pour que 25% du territoire ne disparaissent pas des cartes démographiques.

VI. Rapprochement des législations

L'agriculture, devenant un secteur économique normal, se doit de rapprocher sa législation particulière du droit commun. Il suffit seulement de tenir compte des *lois dites d'Airain* qui font l'originalité du monde rural : certains aléas climatiques, taux de placement très faible, investissement plus lourd que dans l'industrie, inélasticité du marché alimentaire (un pauvre ne peut pas manger plus de frites qu'un riche), non amortissement de la terre, etc..

La simplification l'exige :

- Extension à l'ensemble de la France du livre foncier d'Alsace-Lorraine,
- Remplacement de l'Impôt foncier non bâti (en fonction de la surface) par un impôt ad valorem pour favoriser l'extensification et le prix de revient minimum,
- Reprise des projets de Jacques Duhamel sur les Sociétés d'investissement agricole et forestier,
- Abaissement à 40 000€ du seuil du forfait pour l'impôt sur le revenu, pour les cultures spécialisées (ex. l'horticulture) afin de favoriser le développement des entreprises. etc..

VII. Renforcement de l'organisation économique

Groupements de producteurs, coopératives, comités économiques agricoles ont été des succès. Mais le dialogue s'est étendu aux industriels de l'Agronomie et aux consommateurs.

Un complément *obligatoire* est la mise en place d'une *organisation inter-professionnelle*, dans les filières où elle n'existe pas ou plus (ex. horticulture)

VIII. Contribution de l'agriculture à l'économie nationale

L'espace rural représente 85% du territoire. C'est une priorité.

La modernisation permettra de réaliser la production alimentaire nécessaire dans environ douze départements (Bassin Parisien et Normandie). Que fera-t-on des 80 autres départements ?

L'agriculture non alimentaire est une solution qui déjà représente 40% de la production alimentaire.

- Favoriser tes *carburants agricoles* : éthanol des céréales et carburants des oléagineux (colza, tournesol). Pour apaiser la facture pétrolière, il est également incroyable que, dans la moitié sud de la France, les chauffe-eaux solaires ne soient pas obligatoires dans les nouvelles constructions. Un premier objectif tourne autour de 1 000 000 hectares.
- Le *Fleurissement de la France*, jardin de l'Europe, est une autre nécessité, mais à condition de disposer d'une organisation professionnelle convenable. Nous avons la meilleure recherche du monde et pas la profession correspondante.

- Le *tourisme*, autre fleuron de la balance des paiements, offre également des ressources sans limites.

Le tourisme en espace rural, avec ses corollaires : hébergements, restauration, chevaux de selle, n'est pas encore assez développé.

Dans ce domaine du tourisme, la forêt joue un rôle qui sera de plus en plus grand, surtout à proximité des centres urbains et de sites classés importants (ex. Pont du Gard). Or elle n'est pas encore préparée, faute de moyens, à ce rôle social : < *bandes boisées* de 10 à 15m de large) le long des routes et des laies Sommières, afin de sauvegarder les paysages, < *clôtures contre le gibier et les promeneurs* afin de protéger les plantations.

IX. Le revenu des agriculteurs

L'agriculture reste un secteur à caractère semi-public, en raison des lois d'airains qui la dominent.

Ce sont des lois inéluctables qui en fait conditionnent le revenu des agriculteurs.

En 1971, on a créé *la conférence annuelle agricole* pour régler ce problème. Les successeurs ont abandonné cette politique. C'était une erreur.

Il convient d'y revenir, car ce sera le seul conflit de l'avenir, si l'encadrement nécessaire l'accompagne.

Cette politique réclame :

- *une politique contractuelle interprofessionnelle par filière*
- la sauvegarde de la *préférence communautaire*
- *des taxes compensatoires* par produit aux frontières pour les pays en voie de développement, avec réinvestissement de ces taxes dans les pays concernés,
- Le règlement par les agriculteurs d'une *contribution* d'environ 3% du prix de vente, versée à *un Fonds de régulation normal du marché*.

Avec cet encadrement, la conférence agricole peut déterminer, pour chaque produit, le revenu nécessaire sur le plan national, la part éventuelle de l'État et la répartition entre les agriculteurs.

Chaque fois que cette politique est appliquée, les conflits disparaissent.

La difficulté, pour déterminer le revenu, vient des notions de bases : pour les Français c'est le rendement maximum à l'unité de surface, pour les Américains, c'est le prix de revient minimum.

Les difficultés sont étonnantes. En France, on transforme 56% d'un mètre cube de bois de peuplier, on en tire la quintessence. Aux USA, on n'en utilise que 21%, parce que c'est le prix minimum.

J'ai inauguré, à Porto Rico, une conserverie de tomates et une usine de papiers d'emballage. Au milieu des champs de tomates, la chaufferie était nue, sans protection. Les machines à vapeur circulaient librement. Pour les Américains, la construction d'un hangar est donc un investissement inutile.

A l'usine d'emballage, les rouleaux de papier kraft étaient gerbés sur huit épaisseurs à l'air libre, à deux mois des pluies abondantes d'automne. Je me suis inquiété. On m'a expliqué que tout restait en l'état. Seul le 8^{ème} rang du haut était abîmé par la pluie. Il était revendu à l'usine à un tiers de son prix et le stockage coûtait deux fois moins cher qu'avec un hangar.

A cause de la mondialisation, il est nécessaire de faire admettre cette notion de prix de revient minimum qui conditionne *l'extensification* souhaitée de la production agricole. Dans certains secteurs, cette façon de concevoir est commencée : dans les vignes du midi, on ne laboure plus les vignobles chaque année.

X. Adaptation par filière

a/ La forêt, économie à très long terme, offre le plus bel exemple de l'inadaptation actuelle.

La France a commis l'erreur, en 1957 de ne pas mettre la forêt dans l'annexe II du Traité de Rome. Elle aurait fait partie de la PAC. et serait aujourd'hui organisée.

En effet, la France est le premier pays pour les bois feuillus, chênes et hêtres dont la production en Europe est insuffisante, mais il est plus onéreux de produire un chêne de 150 ans qu'un épicéa ou un pin de 60 ans. Ainsi, nous n'avons pas bénéficié des aides communautaires et, en plus, malgré les efforts du F.F.N. (fond forestier national), les Français n'aiment pas ce qui est nouveau, dont les résineux.

Le résultat est catastrophique. En un siècle, la forêt est passée de 10 à 15 millions d'hectares. On en prévoit 5 millions de plus au cours des 20 ans à venir. Malgré cela, le secteur du bois détient le plus lourd déficit après le pétrole.

Le bois de boulange a disparu. Les bois de mine, les poteaux en bois ne sont plus guère utilisés.

Et, quoi qu'on en dise, le bois de feu (rondin et quartier) – malgré quelques sursauts méritoires – n'est plus à la mode même dans les campagnes.

Et pourtant les taillis et taillis sous futaie sont majoritaires.

La forêt ne peut être gérée que si elle s'étend sur au moins 50 à 100 hectares. L'unité la plus convenable est 2 à 300 hectares appelés "série". Or, la moitié de la forêt française (7 millions d'hectares privés) représente des parcelles de 3 à 7 hectares. C'est aberrant !

Il y a environ 30 ans, on a essayé de créer les sociétés d'investissement forestier. Ce fut un échec.

Par ailleurs, l'industrie de transformation du bois est insuffisante. On vend des grumes de chênes aux Italiens et ils nous vendent les meubles correspondants.

La priorité sylvicole est de transformer, par conversion accélérée, les taillis sous futaie en futaies de chênes et de hêtres, et de reboiser, le plus vite possible, les anciens terrains de parcours avec un F.F.N. revu et corrigé. Il est anormal que la France plante moins de forêts que les Espagnols.

Il faudrait aussi admettre que la futaie de chêne est révolue et qu'elle mérite d'évoluer vers une forêt mixte : chêne - hêtre, et chêne - épicéa.

Enfin, l'industrie du bois mérite une attention particulière afin d'éviter que la totalité de la filière ne soit déficitaire.

Enfin, un mot sur les incendies de forêts. Des efforts considérables ont été effectués depuis un demi-siècle, mais on a oublié trois choses :

- < que pour combattre le feu, il faut des pare-feu vides,
- < que pour ralentir le feu, il faut des pare-feu pleins
- < et que, pour entretenir les pare-feu, il est souhaitable de chercher des activités évitant les dépenses. Cela signifie :
 - n des pare-feu plantés de vignes ou de chênes truffiers
 - des bandes boisées, bordées d'essences résistantes au feu comme : le cyprès bleu de l'Arizona ou le cèdre, ce qui n'a jamais été fait dans le Midi
 - « des troupeaux de chèvres communes aux propriétaires, avec production de fromage.

b/ L'élevage

Sans entrer dans le détail, il convient de rappeler quelques faits que l'usage a oublié :

- Les animaux domestiques sont d'abord des animaux de plein air : les bergeries sont inutiles et les étables n'ont d'intérêt que si elles comprennent une laiterie et une alimentation entièrement mécanisée,
- Il n'y a pratiquement pas de véritables éleveurs de moutons. Il faut 500 brebis par berger et il n'y a plus que 138 000 moutons en France, soit 50 par berger,
- Un élevage ovin n'est rentable qu'avec 1,65 agneaux au moins par brebis et par an. Avec les usages anciens, ce chiffre est loin d'être atteint.
- Le beurre est devenu un sous-produit du lait. Son intérêt commercial diminue chaque année. En revanche le fromage, l'azote du lait, mérite plus d'attention.
- Les porcs et les volailles, grâce à la concurrence belgo-néerlandaise, sont les mieux adaptés.

c / Les vins

Depuis 40 ans, un effort considérable a été accompli pour moderniser le vignoble, améliorer les cépages, définir les pratiques culturales et adapter la vinification. Le bisulfite n'empeste plus les caves méridionales.

L'organisation interprofessionnelle est puissante.

Seuls quelques problèmes commerciaux n'ont pas été réglés et handicapent le revenu des viticulteurs :

- contrôler la qualité des vins à partir des exploitations et non à partir du commerce. Cette insuffisance est la cause de nombreux abus.
- Adapter la saveur des vins au goût des consommateurs étrangers. Ceux-ci, et en particulier les anglo-saxons, aiment des vins plus sucrés. Les viticulteurs ont toujours refusé de modifier les goûts français. C'est une erreur commerciale.
- La multiplicité des appellations et des marques rebute les acheteurs étrangers. Le succès du Champagne est dû au fait qu'un seul nom, "Champagne", couvre tous les autres.
- Il suffit que, sur les étiquettes, le générique régional figure en petit : Bordeaux, Bourgogne, vins de Loire, Côtes du Rhône, etc.. Toutefois il convient d'imposer cette mesure, à cause des vieux usages.
- Enfin, la qualité d'un vin est commercialement assurée quand le vin est dans une bouteille avec un bouchon.

Pour éviter les fraudes, il est obligatoire d'imposer l'embouteillage dans l'aire de production.

La loi ne s'applique encore qu'à l'Alsace, mais les viticulteurs alsaciens ont fait fortune grâce à cette contrainte. Il faut étendre la loi à l'ensemble de l'hexagone.

d/ Autres productions

Les céréales, les betteraves, les oléagineux, sont bien organisés et les adaptations ne sont guère importantes.

En revanche, les fruits et les légumes sont le plus souvent inorganisé[^] sur le plan professionnel et économique. Il y a quelques exceptions : choux fleurs bretons, petits pois de conserve. Sur le reste, tout est à faire.

Il est notamment incroyable, pour des cultures à long terme, que les plantations d'arbres fruitiers soient toujours libres et ne soient pas réglementées comme la vigne.

e/ Agro-industrie

Celle-ci est une priorité pour l'agriculture pour deux raisons :

- installation des usines dans l'espace rural
- importance des produits transformés offrant de la valeur ajoutée.

Une politique volontaire est indispensable, pour répondre à ces deux nécessités, accompagnée d'organisations interprofessionnelles obligatoires et complétée par une politique contractuelle dans la filière.

L'ensemble de ces mesures, présenté sous forme schématique, n'est qu'un résumé concernant l'aménagement de l'Espace rural qui déborde les limites de la seule agriculture.

Le 13 juin 2005